



Services immobiliers aux particuliers

www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

Nexity Aix Mirabeau

CS 70880 - 10 COURS MIRABEAU
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Syndic : 04.42.26.41.05 - Transaction : 04.42.91.25.91

Vos interlocuteurs

Mme Sandrine GEFFRAULT (Gestionnaire)
SJEFFRAULT@nexity.fr
Mme Audrey FOURNIOL (Comptable)
afourniol@nexity.fr / 0442264105

Page 1 / 1



Envie de vacances à la mer ou à la montagne ? Réservez dès maintenant votre séjour sur nexity.fr

APPEL DE FONDS - PROVISIONS SUR CHARGES

AFP/76822761

PÉRIODE : du 01/04/2020 au 30/06/2020

VOS RÉFÉRENCES : CP1294726 N° DE COUPON : 1QGUDW

Adresse principale de l'immeuble

AIX EN PROVENCE, le 13/03/2020

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

DÉPENSES

VERSEMENTS

18/11/2019	Solde antérieur	563,32	
01/01/2020	1er appel de provision de charges 2020	368,32	
13/03/2020	Encaissement e-TIP SEPA du 13/03/2020 (CL2740740), EPC2928590		751,64
13/03/2020	Encaissement e-TIP SEPA du 13/03/2020 (CL2740740), EPC2928590		180,00
2ème appel de provision de charges 2020		368,32	
TOTAL ECHEANCE DU 01/04/2020 AU 30/06/2020		368,32	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		1 299,96	931,64

SOLDE À PAYER (en €)

368,32

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/04/2020

Détail au verso →

ART 10 – décret du 17 mars 1967

À tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

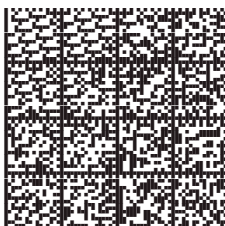
Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

EUR *****368,32

Échéance : 01/04/20

TIPSEPA

Réf. : CP1294726/1QGUDW



À retourner
à l'adresse
indiquée ci-contre

NEXITY LAMY
TSA 73791
92894 NANTERRE CEDEX 9

DUPLICATE

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC 11 - 13 RUE THIERS à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC 11 - 13 RUE THIERS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Date

Signature

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE	QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Local d'activité Lot 5				Dont récupérable*	Dont récupérable*
Charges communes générales	9 190,00	158/1000	1 452,02	654,12	163,53
Charges particulières - CHARGES UNITAIRE	170,00	1/8	21,25	21,25	5,31
Total	9 360,00		1 473,27	675,37	168,84
*A titre d'information					
TOTAUX (en €)			1 473,27	675,37	368,32
					168,84

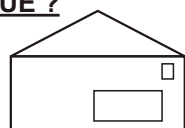


Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.
Pour tout renseignement, consultez votre agence.

COMMENT REGLER LA SOMME DUE ?

PAR TIPSEPA
Vérifiez votre
domiciliation bancaire

TIPSEPA



Affranchissez au tarif normal
et faites votre envoi

Relevé d'identité
Bancaire ou Postal

Le joindre en cas de première
utilisation ou de modification
de domiciliation bancaire



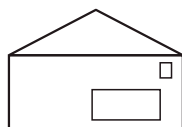
Merci de ne
joindre aucun
autre document
à votre envoi.

PAR CHEQUE

CHEQUE



TIPSEPA



Affranchissez au tarif normal
et faites votre envoi

PAR VIREMENT

Libellé de l'opération à indiquer : CP1294726 - AFP